

FORMATION : Lutter contre les agissements sexistes et sexuels en entreprise

MAJ : 31/05/2023



ETAPES	LIBELLES
DUREE	La durée préconisée : 1 journée soit 7 heures
LIEU ET ACCES	Siège social de Master Formation, 95 Avenue des Logissons, Immeuble Gamma, 13770 VENELLES
NOMBRE DE STAGIAIRES	Maximum 20
PRESENTATION DE LA FORMATION	Pour prévenir et lutter contre les agissements sexistes et les faits de harcèlement sexuel au travail, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a renforcé le cadre juridique en la matière. Ainsi, dans certaines conditions, il est nécessaire de désigner un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. La loi précise que cette personne est chargée d'orienter, informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Afin d'exercer correctement ces missions, la loi prévoit qu'il peut bénéficier d'une formation nécessaire. Outre cette obligation légale, le harcèlement est un sujet d'actualité, avec des conséquences qui peuvent être particulièrement graves (risques psychosociaux, responsabilité pénale du dirigeant, etc.). Cette formation a pour objectif d'accompagner le référent dans ces nouvelles fonctions.
VALIDATION	la validation se fera via une attestation de présence et une évaluation des acquis
METHODE D'EVALUATION	Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation et à la fin au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques.
FORMATEUR	AUBERT Catherine, formatrice et juriste, titulaire d'un Master 2 en Droit Contentieux, spécialisé en Droit Social
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> * Identifier la législation sociale en matière de harcèlement * Identifier son rôle et ses missions de référent ainsi que celui de ses interlocuteurs * Détecter les moyens juridiques à la disposition des élus durant une situation de crise
PUBLIC	Réfèrent harcèlement sexuel et agissements sexistes désigné par le CSE ou nommé par l'employeur Membre du CSE
PRE-REQUIS	Aucun
METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES	Nous privilégions une approche pédagogique par la pratique et l'interactivité entre les participants et l'organisateur : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation sur support papier et informatiques - Toutes une série d'exercices pratiques, d'analyse, cas concrets - Des retours d'expérience en utilisant les cas spécifiques rencontrés par l'organisateur A l'issue de la formation, l'ensemble des points abordés sera remis aux participants via une fiche de formation dématérialisée, claire et précise reprenant l'intégralité des points techniques évoqués
MODULES	Identifier la législation sociale en matière de harcèlement : Définir les notions importantes Appliquer la législation sociale en matière de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes Identifier son rôle et ses missions de référent ainsi que celui de ses interlocuteurs. Déterminer les situations à risques Prévenir les risques Accueillir le signalement d'un agissement sexiste ou d'un harcèlement sexuel présumé Intervenir pour accompagner l'auteur du signalement d'un agissement sexiste ou de harcèlement sexuel présumé Détecter les moyens juridiques à la disposition des élus dans une situation de crise Examiner les procédures de droit d'alerte et de retrait ainsi que les recours contentieux Structurer les relations dans l'entreprise Composer une phase amiable et contentieuse en matière de harcèlement sexuel
TARIF DE LA FORMATION	Devis sur mesure, nous consulter
DELAI D'ACCES A LA FORMATION	Le délai d'accès à la formation est fixé à 5 jours avant la date de début prévu pour la session de formation.
ACCESSIBILITE	Si vous êtes en situation de handicap et/ou si votre situation nécessite des aménagements particuliers contactez-nous
CONTACT MAIL	contact@master-formation.org
CONTACT TELEPHONE	06 56 84 30 85

